

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS685

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Christophe, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès,
M. Ledoux, M. Leroy, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 34

À la fin de l'alinéa 1, après la quatrième occurrence du mot :

« emploi »,

insérer les mots :

« et, le cas échéant, des actions engagées dans le cadre du conseil en évolution professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est souhaitable que le demandeur d'emploi, lorsqu'il a recours au conseil en évolution professionnelle, puisse également renseigner les actions qu'il entreprend dans ce cadre, parallèlement à la recherche d'emplois.